

N° 115/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 juin 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2017,

Objet de la délibération :

Budget primitif 2017 / Vote du compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 71
- Absents : 28
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 7
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 10
- Votants : 83

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-six juin

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Procuration	M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Prost Jean-Paul, M. Sage Jean-Luc à Mme Faivre Sarah, M. Ducret Sylvain à Mme Bertin Nathalie, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe,
Suppléé(e)s	M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie Claude, M. Teles Patrick par M. David Gilles, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Bruchon Pierre par M. Mouglin Gérard
Excusé(e)	Ms. Bardey Philippe, Debray Michel, Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre, Simon Gilles & Vergey André
Absent(e)s	Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, Chatelain Claude & Maire du Poset Thierry,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Jean-Paul Prost, Vice-Président, présente aux délégués communautaires le compte 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" du budget primitif pour l'exercice 2017 dont une partie est détaillée (voir annexe).

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" tel que détaillé pour partie en annexe.

Fait et délibéré en séance, le 26.06.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président